

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 26 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

### Questions au conseil du groupe Etréchy Ensemble et Solidaires

#### Vitesse excessive

*De grands excès de vitesse dans certaines voies de notre Commune sont flagrants et systématiques, notamment en soirée; pourrait-il y avoir, au moins, une piqûre de rappel dans le prochain «Vivre à Etréchy»?*

Que ce soit en présence d'incivilités ou de comportements pouvant mettre en péril la vie d'autrui, nous ne ferons jamais l'économie de la pédagogie. En ce sens, nous partageons le même devoir auprès de nos concitoyens, celui de leur assurer la sécurité et la tranquillité. A chaque fois que cela a été nécessaire, les « piqûres de rappel » ont été faites. Il en sera de même pour l'avenir.

#### Accessibilité.

*Pourrons-nous être destinataire du compte rendu de la réunion de la «Commission accessibilité» du 7 juin ? A l'avenir, quel rôle souhaitez-vous donner à cette commission, puisque, par exemple, elle n'a pas été consultée pour le choix du côté de stationnement ? Pour les emplacements de stationnement prévus pour les véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte handicap, les avez-vous déterminés par des arrêtés municipaux, si oui à quelle date ? Quel est le pourcentage de places de stationnement réservées dans la Grande rue ?*

Lors de cette réunion le 7 juin dernier, à laquelle l'ensemble des composantes du Conseil est appelé à participer, il a été remis un dossier montrant de façon exhaustive le diagnostic sur l'accessibilité de la voirie et les préconisations du bureau d'étude. Cette réunion a permis de présenter ce dossier, et n'a pas donné lieu à compte-rendu.

Pour l'avenir, la Commission devrait être appelée d'une part à constater et valider les réalisations sur site.

Concernant le choix du côté de stationnement, il est fait conformément à la réglementation, avec prise en compte du handicap du conducteur, sachant qu'un passager handicapé peut descendre du même côté que le conducteur.

Pour les emplacements réalisés à ce jour, y compris les arrêts-minutes, les arrêtés seront signés très prochainement, après la période probatoire en cours d'achèvement.

#### Voirie.

*ZAC. Végétation débordante et dépôts d'ordures encombrant régulièrement les espaces publics des Zac. Serait-il possible d'y remédier ? La saison s'y prêtant, quelles rencontres prévoyez-vous avec les artisans pour que l'entretien des haies soit effectué et la plantation des arbres soit réalisée en conformité avec le règlement ?*

*Centre ville. Lors du dernier Conseil, vous nous indiquiez que votre choix était de privilégier les «cheminements considérés comme prioritaires, sur des parcours particulièrement utilisés.». Les parties dégradées des pavés de la Grande Rue constituent un réel danger pour la sécurité notamment des deux roues. Il en est de même dans d'autres secteurs où des trous se forment dans la chaussée, par exemple sous le pont rue de Vintué. N'est-il pas urgent d'intervenir et pouvez-vous à l'occasion nous préciser si le dispositif «ville-net» est toujours opérationnel ?*

Les dépôts d'ordures sont hélas monnaie courante sur la ZAC, même s'il faut observer qu'ils sont moins nombreux que par le passé. Les merlons, les barrières, les clôtures sont autant de moyens pour les empêcher. Toutefois, il en reste. Les patrouilles de police à horaires variables, le remplissage progressif de la ZAC devraient permettre une amélioration. Du moins, elle est espérée. Concernant les tailles de haies, le correspondant devrait être l'AZAE, Association de la Zone

d'Activité d'Etréchy, qui regroupe les entreprises installées sur le site. Concernant les plantations d'arbres, si la question porte sur le pré-verdissement le long de la RN20, sachez que l'Etat, alors gestionnaire de cette route, s'y était opposé et l'a rendu impossible. Si la question porte sur les plantations d'arbres à l'intérieur des parcelles, celle-ci relève de la même exigence que pour tout permis de construire : il sera opposé un refus de délivrance d'un certificat de conformité, en cas de cession.

Concernant le Centre ville, une campagne de bouchage de trous sera organisée, de manière à se prévenir de toutes dégradations supplémentaires à l'arrivée des rigueurs de l'hiver. A titre anecdotique, le trou sous le pont de Vintué a d'ores et déjà été bouché.

Quant au dispositif « ville-net », il est en cours de ré-activation après la défaillance du concepteur de l'outil.

#### Logements d'urgence.

*A plusieurs reprises, des cas de détresse nous ont été signalés; qu'envisagez-vous pour que la Commune puisse répondre positivement à de telles urgences ?*

A chaque fois, nous nous mobilisons pour trouver la meilleure solution. L'objectif est de répondre à l'urgence, tout en préservant les moyens de la commune pour répondre à d'autres cas qui pourraient lui être signalés. La réponse que nous apportons dépend donc de celle d'autres organismes. Si les bailleurs sociaux se trouvent démunis, la Commune ne dispose pas pour autant de moyens extensibles ou adaptés, et le cas de détresse doit donc être examiné sur un périmètre plus large. Rappelons que le Droit au Logement Opposable met en jeu la responsabilité de l'Etat, et non celle de la Commune.

Etréchy ensemble et solidaires